

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée du conseil tenue ce **17 septembre 2018 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

18-09-353

Reprise de la séance et modification de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

D'AJOUTER les points suivants à l'ordre du jour :

- 14.1 - Demande d'aide financière – Chorale Les Amis de l'Art;
- 14.2 - Aide financière – Campagne de financement 2018 Moisson Mauricie;
- 14.3 - Désignation toponymique - nouveau jardin communautaire;
- 14.4 - Gratuité de salle – Association des personnes handicapées de l'Érable;

De reprendre la séance du 10 septembre 2018.

ADOPTÉE

18-09-354

Adjudication du contrat de fourniture de sel de déglacage pour la saison 2018-2019 – AO18-VM-05

ATTENDU l'appel d'offre no AO18-VM-05 pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2018-2019 lancé par appel d'offres sur invitation le 22 août 2018;

ATTENDU l'ouverture des offres le 10 septembre 2018 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture de sel de déglacage pour la saison 2018-2019 (AO18-VM-05) au plus bas soumissionnaire conforme, Sel Warwick Inc., aux tarifs suivants : 93 \$ la tonne métrique, pour une quantité estimée de 900 tonnes;

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières pour chaque année 2018 et 2019 dont les crédits nécessaires à ces dépenses seront pourvus au budget des exercices 2018 et 2019.

ADOPTÉE

18-09-355

Adjudication du contrat de travaux de pavage sur la rue Morissette – AO18-VM-06

ATTENDU l'appel d'offres no AO18-VM-06 pour des travaux de pavage sur la rue Morissette lancé par appel d'offres sur invitation le 30 août 2018;

ATTENDU l'ouverture des offres le 10 septembre 2018 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de travaux de pavage sur la rue Morissette au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra Inc., aux tarifs suivants :

RUE MORISSETTE

Travaux de pulvérisation

$278 \text{ m} \times 10.50 \text{ m} = 2919 \text{ m}^2 \times 3,80 \text{ \$/m}^2 = 11\,092,20 \text{ \$}$

Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)

$2919 \text{ m}^2 \times 150 \text{ Kg/m}^2 = 438 \text{ t.m.} \times 140 \text{ \$/t.m.} = 61\,320,00 \text{ \$}$

Travaux de lignage

$2919 \text{ m} \times 3 \text{ lignes} = 834 \text{ m} \times 2,75 \text{ \$/m} = 2\,293,50 \text{ \$}$

Sous-total = 74 705,70 \$

Le tout pour un montant estimé de 74 705,70 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée pour partie à même le programme d'aide à la voirie – volet projets particuliers d'amélioration pour les premiers 20 000 \$, à même les activités financières au compte 03.630.01.711 et la balance à même une affectation de la réserve de pavage de rues.

ADOPTÉE

Demande d'implantation d'une interdiction de stationner sur la rue Saint-Georges - rejeté

18-09-356

Modification et précision à la résolution d'adjudication du contrat de pavage de la rue Bélanger (18-07-279)

ATTENDU la résolution 18-07-279;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de préciser que le fournisseur retenu pour ce contrat de gré-à-gré est Construction et Pavage Portneuf Inc.

ADOPTÉE

18-09-357

Réparation du feu de circulation situé au coin des rues Saint-Jacques et Saint-Jean-Baptiste - Ratification

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier l'octroi de gré à gré le ou vers le 20 août 2018 du contrat de réparation du cabinet de contrôle du feu de circulation au coin des rues Saint-Jacques et Saint-Jean-Baptiste à l'électricien Hamel & Hamel au coût total de 17 185 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même un transfert budgétaire à partir du compte de grand livre 02.610.01411.

ADOPTÉE

18-09-358

Demande CPTAQ – Madame Audrey Bouchard pour Viridis Environnement

ATTENDU QUE la demanderesse Viridis environnement s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser un ouvrage de stockage étanche (fosse en béton) appartenant à la Ferme Semarco culture inc. sur une partie des lots 4 307 487, 4 307 488 du Cadastre du Québec pour entreposer des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

ATTENDU QU'UNE autorisation a déjà été accordée pour cet usage par la Commission en 2013 au dossier No 404770.

ATTENDU QUE les matières résiduelles fertilisantes entreposées servent à fertiliser les terres agricoles du propriétaire et la balance sur des terres de producteurs situées à proximité;

ATTENDU QUE le but d'une fosse est d'entreposer des matières fertilisantes;

ATTENDU QUE l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes permet de détourner celles-ci des sites d'enfouissements;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage No 2017-316 de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

18-09-359

Demande de dérogation mineure – Madame Sonia Cloutier

ATTENDU QUE la propriétaire désire construire un bâtiment accessoire de 72,84 m² (garage privé) pour usage personnel;

ATTENDU QUE celui-ci doit empiéter dans la cour avant secondaire pour ne pas être situé à l'arrière de la maison et garder la descente de cave extérieure libre d'accès;

ATTENDU QUE le pignon du garage excède légèrement le pignon à 4 versants de la maison.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 195 rue Pratte la demande de dérogation mineure présentée par Madame Sonia Cloutier afin de permettre la construction de ce bâtiment accessoire avec une marge avant secondaire de 3,05 m au lieu de 7,5 m et une hauteur de 0,30 m plus haut que le pignon de la maison ce qui représente une dérogation de 4,45 mètres pour la marge avant secondaire et de 0,30 m pour la hauteur du bâtiment. Le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

18-09-360

Demande de reconnaissance d'un organisme à but non-lucratif – Règlement sur le colportage

ATTENDU le projet de la maison des jeunes la Fréquence de tenir l'activité « Porte-à-porte dans votre communauté » en partenariat avec Centraide Centre-du-Québec;

ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 10-05 sur le colportage;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de reconnaître Centraide Centre-du-Québec comme organisme sans but lucratif au sens de l'article 10 du règlement 10-05 sur le colportage.

ADOPTÉE

18-09-361

Subvention heures de glace Hockey mineur

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville, une banque d'heures gratuites d'un maximum de 330 heures pour la saison 2018-2019.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement qu'après que les vingt-quatre premières heures soient utilisées et facturées au Hockey mineur de Princeville pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE

18-09-362

Subvention heures de glace Patinage artistique

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique de Princeville une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 240 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2018-2019.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement après que les dix premières heures soient utilisées et facturées au club de patinage artistique de Princeville pour la saison 2018-2019.

QUE pour les compétitions d'une fin de semaine (par exemple la compétition Entr'amis), pourvu que le régisseur aux sports n'y travaille pas, la Ville accordera une subvention équivalente au quart du total des heures louées par le Club.

ADOPTÉE

18-09-363

Adjudication du contrat de fourniture et installation d'un système de tableau sportif vidéo – AO18-LA-03

ATTENDU l'appel d'offre no AO18-LA-03 pour la fourniture et l'installation d'un système de tableau vidéo sportif lancé par appel d'offres sur invitation le 29 août 2018;

ATTENDU l'ouverture des offres le 10 septembre 2018 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture et l'installation d'un système de tableau vidéo

sportif au plus bas soumissionnaire conforme, Libertévision Inc. aux tarifs suivants : 56 445 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même la contribution de la Caisse Desjardins de L'Érable de 50 000 \$ versée en vertu de la résolution 18-08-324 et pour le reste à même un transfert budgétaire des soldes disponibles aux activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

18-09-364

Certificat de paiement no 3 Mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnaire – AO17-LA-06

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 12 février 2018 en vertu de la résolution 18-02-050 de ce conseil;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer deux paiements totalisant 1 022 575,74 \$ à Construction Bernard Bélanger et Fils Inc. pour le décompte progressif no 3 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-322 décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnaire.*

ADOPTÉE

18-09-365

Convention avec Vétoquinol - Parc canin

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à signer la convention avec Vétoquinol encadrant un don de 5 000 \$ et de la part de l'entreprise et l'offre de visibilité de la part de la Ville.

ADOPTÉE

18-09-366

Convention avec l'animalerie Le monde de Darwin - Parc canin

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à signer la convention avec l'Animalerie le Monde de Darwin encadrant le don d'un distributeur à sacs hygiéniques pour chien et de la part de l'entreprise et l'offre de visibilité de la part de la Ville.

ADOPTÉE

18-09-367

Convention avec la Clinique vétérinaire des Bois-Francis - Parc canin

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à signer la convention avec La Clinique Vétérinaire des Bois-Francis Inc. encadrant un don de 500 \$ et de la part de l'entreprise et l'offre de visibilité de la part de la Ville

ADOPTÉE

18-09-368

Demande de gratuité de salle – Les Filles d’Isabelle de Princeville

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’accorder la gratuité de salle suivante aux Filles d’Isabelle de Princeville :

Salle Jacques Therrien, pour les réunions mensuelles en soirée :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - 3 septembre 2018; | - 4 février 2019; |
| - 2 octobre 2018; | - 4 mars 2019; |
| - 5 novembre 2018; | - 2 avril 2019; |
| - 3 décembre 2018; | - 7 mai 2019; |
| - 8 janvier 2019; | - 4 juin 2019; |

Salle Pierre Prince, pour des évènements particuliers :

- 31 mars 2019, pour un Gala folklorique (après-midi et soirée);
- 2 avril 2019, pour un repas pascal (matin et après-midi).

ADOPTÉE

18-09-369

Demande de gratuité de salle – Les Chevaliers de Colomb de Princeville

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d’accorder la gratuité de salle suivante aux Chevaliers de Colomb de Princeville :

Salle Pierre Prince, pour des évènements particuliers :

- 27 octobre 2018, pour une soirée honorifique (après-midi et soirée);
- 12 mai 2019, pour un diner de Fête des mères (matin et après-midi).

ADOPTÉE

18-09-370

Demande d’aide financière et de gratuité de salle – Relais pour la Vie

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

DE VERSER à *Relais pour la vie MRC de l’Érable*, à l’acquit de l’équipe d’étudiants de l’école secondaire Sainte-Marie participant au Relais pour la Vie édition 2019, un parrainage de 500 \$;

D’ACCORDER la gratuité de la salle Pierre Prince pour les activités suivantes :

- Souper des bénévoles, le 22 septembre 2018 (en après-midi et en soirée);
- Souper bénéfice Dolorès Fréchette, le 2 février 2019 (en après-midi et en soirée);
- 5 à 7, le 7 février 2019 (en après-midi et en soirée).

ADOPTÉE

18-09-371

Demande de gratuité de salle – Club de soccer mineur de Princeville

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’accorder la gratuité de salle Pierre Prince le 7 septembre 2018 en après-midi et en soirée au Club de soccer mineur de Princeville pour la tenue d’une activité de financement, à savoir un *Zumbathon*, au profit du Club de soccer mineur U11-12 filles et garçons de Princeville.

ADOPTÉE

18-09-372

Demande d'aide financière – Chorale Les Amis de l'Art

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser à la chorale *Les amis de l'Art* la somme de 100 \$ pour soutenir la chorale dans ses activités.

ADOPTÉE

18-09-373

Aide financière – Campagne de financement 2018 Moisson Mauricie

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser 500 \$ à l'organisme Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour l'appuyer dans ses activités.

ADOPTÉE

18-09-374

Désignation toponymique – Nouveau jardin communautaire

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le nouveau jardin communautaire porte dorénavant la désignation toponymique suivante : « *Jardin communautaire Mondelet de Princeville* ».

ADOPTÉE

18-09-375

Gratuité de salle – Association des personnes handicapées de l'Érable

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre Prince le 15 janvier 2019, entre midi et 16 h 00, pour la tenue d'un café-rencontre.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-09-376

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire